



Établissements correctionnels

Le présent document est destiné aux employeurs, aux travailleurs et aux participants/clients des équipages de compagnies aériennes et au sol. Il donne un aperçu des risques éventuels liés à la COVID19 en milieu de travail.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante : www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf

Contrôles dans les établissements

Si chaque établissement est unique, voici tout de même des suggestions, à suivre dans la mesure du possible :

- Augmentez les taux de ventilation et le retour d'air frais.
- Utilisez plusieurs cellules de détention plutôt qu'une seule afin d'assurer une distance adéquate entre les détenus.
- Mettez en place des procédures de décontamination afin de vous assurer que les précautions requises ont été prises à l'entrée et à la sortie.
- Tâchez d'employer des techniques d'intervention sans contact pour contrôler une situation, comme des ordres verbaux ou d'autres méthodes approuvées.
- Fournissez des zones de lavage des mains ou des désinfectants pour les mains à base d'alcool, si possible.
- Informez tous les détenus et le personnel des mesures prises pour contrôler la propagation du virus.
- Posez des affiches pour rappeler aux gens de respecter les recommandations en matière d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire.
- Utilisez, si possible, d'autres moyens plutôt que des comparutions devant les tribunaux.
- Utilisez d'autres méthodes pour les visites, comme le téléphone ou Internet/vidéo.
- Ne permettez qu'aux personnes essentielles (p. ex. entrepreneurs, avocats) d'entrer dans l'établissement.
- Effectuez des contrôles de dépistage médical auprès de toutes les personnes entrant dans l'établissement, y compris un dépistage préalable à l'entrée des détenus.
- Tâchez d'isoler les nouveaux détenus dans une autre zone, si possible.
- Limitez ou suspendez les programmes, le travail non essentiel, les placements à l'extérieur et les transferts.
- Installez des écrans de protection, comme une vitrine de protection en plastique transparent, des fenêtres de plastique ou de verre, ou des rideaux, selon le cas.
- Méfiez-vous de la contamination croisée causée par le personnel, l'équipement (outils, chariots, instruments médicaux), les effets personnels, les dossiers, la literie, les vêtements, ou des surfaces telles que les comptoirs, les tables, les chaises, les poignées et les poignées de porte.
- Nettoyez régulièrement les outils, les téléphones et autres appareils partagés avec de l'alcool ou des lingettes désinfectantes, particulièrement entre les utilisateurs.
- Songez à distribuer les repas aux détenus dans leur cellule afin de limiter les contacts.
- Songez à diminuer le nombre de détenus utilisant en même temps les toilettes ou les douches communes.
- Suivez les mesures préventives en matière d'hygiène, de nettoyage, de désinfection, de lessive, et de contenant à déchets doublé de plastique.
- Examinez les méthodes de réduction du surpeuplement.
- Placez des marques au sol pour éviter que les détenus se tiennent trop près les uns des autres ou s'approchent des postes de travail du personnel.
- Surveillez les déplacements afin de réduire les rassemblements dans certaines zones et désignez des voies de circulation afin que les travailleurs n'aient pas à se croiser de près (p. ex. un escalier pour monter et un autre pour descendre).



Établissements correctionnels

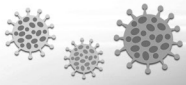
- Augmentez la distance entre les personnes, si possible :
 - Entre les cellules de détention
 - Aires d'attente
 - Échelonnez les périodes de repas et réorganisez les sièges dans les salles à manger
 - Échelonnez les périodes de temps libres et réduisez les activités de groupe, mais offrez des solutions de rechange pour favoriser la santé mentale
 - Réaffectez les couchettes afin de dormir tête à pied.
- Veillez à ce que les travailleurs aient la formation requise pour travailler en toute sécurité avant de remplacer des collègues.
- Formez les travailleurs sur la façon de travailler avec de l'équipement de protection individuelle, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.

Mesures médicales

- Pratiquez l'éloignement physique, adoptez de bonnes pratiques d'hygiène et surveillez votre état de santé.
- Tenez compte de l'état physique, mental et émotionnel de la personne avant de mettre en œuvre des mesures de contrôle.
- Lavez vos mains avec du savon et de l'eau ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool. Les règles d'hygiène doivent être appliquées au besoin, particulièrement pendant et après l'enlèvement de l'équipement de protection personnelle et après avoir quitté l'établissement.
- Isolez, pour raison médicale, les détenus qui ont besoin d'une évaluation relative à la COVID-19.
- Au moment d'être informé d'un cas positif, avisez toutes les personnes qui peuvent entrer en contact avec cette personne. Gérez tous les échanges de cette personne, y compris lors de son isolement. Désinfectez les aires de contacts.
- Si un détenu doit être transféré, faites-le par ambulance si la COVID-19 est confirmée ou soupçonnée. Avisez l'hôpital d'accueil.
- Portez l'EPI adapté à la tâche ou à l'intervention pratiquée. Des lignes directrices se trouvent aux adresses suivantes :
 - Agence de la santé publique du Canada (pour les professionnels de la santé) <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante.html>
 - Centers for Disease Control and Prevention (É.-U.) – gestion du coronavirus dans les établissements correctionnels et les centres de détention (comprend également des solutions de rechange lorsqu'il y a pénurie d'EPI) (en anglais seulement) <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/correction-detention/index.html>

Hygiène des installations

- Augmentez la fréquence d'application des protocoles de nettoyage et de désinfection.
- Portez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié, comme des gants pouvant être utilisés avec un agent nettoyant.
- Utilisez un chiffon uniquement destiné au nettoyage.
- Assurez-vous que les travailleurs comprennent les risques, ont reçu la formation pertinente et comprennent les mesures de sécurité associées à toutes les méthodes de nettoyage et à tout l'EPI utilisé.
- Assurez-vous que les surfaces de contact sont désinfectées, particulièrement les surfaces dans un rayon de 2 mètres (6 pieds) d'une personne ayant obtenu un résultat positif lors du dépistage.
- Utilisez des produits nettoyants pour éliminer la graisse et les matières organiques, ou lorsque c'est très sale. Songez à adopter une méthode de « double nettoyage » consistant à nettoyer la graisse et les matières organiques, puis à nettoyer de nouveau au moyen d'un désinfectant.



Établissements correctionnels

- Désinfectez les toilettes et les installations sanitaires communes (y compris les distributeurs de savon et de shampoing), les surfaces fréquemment touchées et les objets partagés :
 - Désinfectez les ustensiles et l'équipement en contact avec les denrées alimentaires avec de l'eau propre à 77°C ou plus, une solution de chlorure d'au moins 100 parties par million de chlore disponible à 24°C ou plus, ou une solution propre d'au moins 25 parties par million d'iode disponible à 24°C ou plus, pendant au moins 45 secondes. D'autres méthodes approuvées sont également adéquates.
 - Pour les surfaces dures, utilisez un produit de nettoyage désinfectant domestique ou commercial, ou un mélange de 5 ml d'eau de Javel (5 % d'hypochlorite de sodium) et de 250 ml d'eau. Assurez-vous que la solution est en contact avec la surface pour 1 minute.
 - Désinfectez les dispositifs électroniques fréquemment touchés, tels que les claviers et les tablettes, avec des lingettes imprégnées d'alcool, si possible.
- Utilisez des chiffons de nettoyage et des gants jetables.
- Portez de l'équipement de protection individuelle (masque, gants, blouse) pour manipuler du linge souillé. Utilisez de l'eau chaude et du savon.

Réunions de l'équipe

- Diffusez l'information au moyen du système de télévision des détenus, pendant la séance, ou par l'entremise du représentant de l'unité ou des comités de détenus.
- Si des réunions en personne sont nécessaires, tenez-les dans de grandes salles qui permettent l'éloignement physique.
- Donnez des consignes verbales pour éviter de toucher des papiers.
- Présentez les documents en format électronique ou lavez vos mains après avoir manipulé des papiers.
- Discutez avec les équipes de la façon de travailler en toute sécurité tout en gardant leur distance. Modifiez les horaires de travail si possible.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.